

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2025

DEL_2025_52
Direction Générale des Services
Nomenclature : 7.1.1

BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2024

*L'an deux mille vingt cinq, le trente et un mars à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 18 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de Mme Laurence DESFONDS-FARJON,
Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN*

Présents : 25

M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. LORANDIN, M. RAOUX, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M PADUANO

Représentés(es) : 6

Mme PAGES par M. MARECHAL
M. MARROSU par M. LORANDIN
Mme BLACHIER-BAIARDI par Mme JOUVE-LAVOLE
M. MORAND par Mme BOMPARD
M. DUMAS par M. RAOUX
Mme ROCHE par Mme GITTON

Absents(es) :2

M. ZILIO, M. MALAPERT

Nombre de membres			Vote		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
33	25	31	24	7	0

RAPPORTEUR : M. ZILIO

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-31,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2025

Considérant que le Compte Administratif du Budget reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des Décisions Modificatives d'un même exercice,

Considérant que les écritures de l'exercice 2024 du Budget Principal de la ville de Bollène sont conformes en tous points au Compte de Gestion,

Considérant que les opérations budgétaires de l'exercice 2024 font ressortir les résultats suivants, en € T.T.C. :

BUDGET PRINCIPAL 2024	DÉPENSES	RECETTES
RÉALISATIONS 2024 SECTION FONCTIONNEMENT	21 754 640,23	23 148 153,27
Excédent de fonctionnement 2023 reporté (compte 002)		957 902,83
RÉALISATIONS 2024 SECTION INVESTISSEMENT	6 223 205,67	7 584 905,30
Déficit d'investissement 2024 reporté (compte 001)	2 124 062,78	
Restes A Réaliser (RAR) Investissement 2024 à reporter en 2025	1 555 321,40	1 421 732,59
TOTAL (réalisations + reports + RAR) 2024	31 657 230,08	33 112 693,99
EXCÉDENT GLOBAL CUMULE DE CLÔTURE 2024	1 455 463,91	

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le Compte Administratif 2024 - Budget Principal, tel que présenté,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que précisés ci-dessus.

Le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **la Majorité absolue** des suffrages exprimés,

Contre :

M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER,
Mme CALERO, M. DUMAS

Pour(s) :

M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M.
BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER,
Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme
PAGES, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M.
MARROSU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M PADUANO, Mme ROCHE

DECIDE

- d'approuver le Compte Administratif 2024 - Budget Principal, tel que présenté,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que précisés ci-dessus.

Laurence DESFONDS-FARJON

Adjointe au Maire de Bollène

Secrétaire de séance ,

Richard LORANDIN



